

**Nombre de Délégués :**

En exercice	116
Présents	61
Procurations	11
Votants	72

DELIBERATION N°15-141223

Objet : Convention entre le SICTOM du Périgord Noir et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme portant sur les modalités financières liées à l'extension du champ d'intervention du SICTOM du Périgord Noir sur le secteur de Coly (commune de Coly-Saint-Amand) - Annule et remplace

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", Commune de Marcillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 07 décembre 2023*

Etaient présents :**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC		
BORREZE	Pierre CHEVALIER	Dominique HERMENAULT
CALVIAC EN PERIGORD	Jean-Louis CHUPIN	Sylvie MENARDY
CARLUX	Marie-Laure FERBER	
CARSAC AILLAC	Andrée CAMBIER	Laurent LACOMBE
JAYAC	Guy ESTRUC	
PAULIN	Alain PERIQUOI	
PECHS-DE-L'ESPERANCE	Gérard VIELLE	Guy PRIESTER
SALIGNAC EYVIGUES	Jacques FERBER	Didier DELBARY
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	Fabrice LEFEVRE
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	
ST CREPIN ET CARLUCET	Gérard TEILLAC	Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU
ST GENIES	Marion CHAPUT	
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Eric BOURDET	
VEYRIGNAC	Claude DENIS	Jocelyne MANIERE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	Odile LESCURE	
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	
DOMME	Francis COUSIN	
FLORIMONT GAUMIER	Nicole MAROUSSIE	
GROLEJAC		
NABIRAT		
ST AUBIN DE NABIRAT	Damien BARD	
ST CYBRANET		
ST LAURENT LA VALLEE		
ST MARTIAL DE NABIRAT	Hervé MENARDIE	
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Eric HAUTESSERE	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP
COLY-ST AMAND	Jean-Louis BREUIL
FANLAC	
LA CHAPELLE AUBAREIL	
LES EYZIES	Françoise BAUDRY

AR Prefecture

024-252402284-20231214-D15_141223-DE
Reçu le 22/12/2023

LES FARGES		
MONTIGNAC		
PEYZAC LE MOUSTIER	Hervé DUVAUCHELLE	
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS	
THONAC	Cyril CERF	
VALOJOULX	Jean-Pierre MEGE	Odile ROUX

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC		
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN		
MARQUAY	Sylvie JESINGHAUS	
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	
SARLAT LA CANEDA	Marlies CABANEL	
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	Céline DUVAL
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	
ST VINCENT LE PALUEL	Eric ALARD	Christine DANGREMONT
STE NATHALENE		
TAMNIES	Marc PONS	Isabelle MONTGERMONT
VEZAC	Christian ROBLES	
VITRAC		

Excusés :

Mme Carole HENRY (*Saint-Pompon*), M. Michel ANDRE (*Marcillac-Saint-Quentin*), Mme Christine LASCOMBE (*Marcillac-Saint-Quentin*), Mme Jocelyne TIREL-LALAUDE (*Grolejac*), M. Mathias LUCAS (*Florimont-Gaumier*), Mme Elisa COUSIN (*Aubas*).

Procurations :

M. Sylvain BRULEY (*Allas-les-Mines*) donne procuration à M. Yves GAROUTY (*Allas-les-Mines*) ;
Mme Sylvie DELBARY (*Vézac*) donne procuration à M. Christian SESTARET (*Vézac*) ;
M. Patrick ARMAGNAT (*Domme*) donne procuration à M. Francis COUSIN (*Domme*) ;
Mme Martine CONSTANT (*Cénac-et-St Julien*) donne procuration à M. Philippe BOISSON (*Cénac-et-St Julien*) ;
Mme Séverine RAMOS (*Bouzac*) donne procuration à Mme Odile LESCURE (*Bouzac*) ;
M. François DEFONTAINE (*Saint-Martial-de-Nabirat*) donne procuration à M. Hervé MENARDIE (*Saint-Martial-de-Nabirat*) ;
Mme Marie-Pierre VALETTE (*Sarlat-la-Canéda*) donne procuration à Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) ;
M. Gilles ARPAILLANGE (*Sainte-Mondane*) donne procuration à M. Eric BOURDET (*Sainte-Mondane*) ;
M. Christian GARRIGOU (*Saint-Aubin-de-Nabirat*) donne procuration à M. Damien BARD (*Saint-Aubin-de-Nabirat*) ;
Mme Christiane DESMOULINS (*Nabirat*) donne procuration à M. Damien BARD (*Saint-Aubin-de-Nabirat*) ;
M. Charles MOLINA (*Saint-Geniès*) donne procuration à Mme Marion CHAPUT (*Saint-Geniès*).

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

.....

Monsieur le Président expose :

La communauté de Communes de la Vallée de l'Homme, membre adhérente du SICTOM du Périgord Noir pour les communes d'Aubas, Les Eyzies, Les Farges, Peyzac-le-Moustier, Saint-Léon-sur-Vézère, Thonac, La-Chapelle-Aubareil, Fanlac, Montignac, Coly-Saint-Amand, Sergeac, Valojoulx, demande au SICTOM du Périgord Noir l'extension de son champ d'intervention pour le secteur de Coly (commune de Coly-Saint-Amand) pour l'exercice de la compétence collecte et traitement des déchets.

Suite à la sollicitation du secteur de Coly (commune de Coly-Saint-Amand) de quitter le périmètre du SMD3 au profit de son intégration au SICTOM du Périgord Noir, la communauté de communes de la Vallée de l'Homme a entériné cette décision par délibération N°2022-1008 du 1er décembre 2022.

Par délibération, le SICTOM du Périgord Noir a procédé à la modification de ses statuts et à la mise à jour du périmètre des membres adhérents à compter du 1er janvier 2024.

La présente délibération vise à autoriser le Président à signer une convention avec la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme afin de définir les modalités financières liées à l'extension du champ d'intervention du SICTOM du Périgord Noir sur le secteur de Coly (commune de Coly-Saint-Amand), sous réserve de la réception de l'arrêté préfectoral actant l'adhésion de la commune.

Cette convention annule et remplace celle présentée en comité syndical du 12 octobre, délibération n°14-12102023 pour le même objet et le même montant global. Elle concerne une reformulation des modalités financières.

Vu l'avis du Bureau syndical réuni en date du 11/12/2023,
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ANNULE** la délibération n°14-12102023 du même objet et du même montant global,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme pour déterminer les conditions d'extension du champ d'intervention du secteur de Coly (commune de Coly-Saint-Amand) au périmètre du SICTOM du Périgord Noir, sous réserve de la réception de l'arrêté préfectoral actant l'adhésion de la commune.
- **DEMANDE** aux services fiscaux de modifier, dès le 1^{er} janvier 2024, le périmètre d'application de la T.E.O.M., de sorte que celle-ci concerne la commune dans son entièreté.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 14 décembre 2023.



S.I.C.T.O.M.
LABORNE
du
PÉRIGORD
NOIR
2023

Jérôme PEYRAT
Président